
De : "aipe.leoferre" <aipe.leoferre@laposte.net>
À : Comité de parents d'élèves du collège de Saint Lys
Cc : Collège Léo Ferré
Envoyé : samedi 2 octobre 2010 23:18
Objet : [comite-leo-2010] Mise en demeure

Madame, Monsieur,

L'association AIPE St Lys - Fontenilles mets en demeure le web-master du site du Comité de parents d'élèves du Collège Léo Ferré de Lys de procéder sous 24h à la mise à jour du site: contrairement à ce qui est annoncé, l'AIPE est une association régulièrement déclarée en Préfecture.

Il n'a jamais été dans les intentions des membres fondateurs de l'AIPE de contourner la loi et de présenter des listes de parents aux élections des représentants de parents au nom d'une association fantôme non déclarée en préfecture.

Par ailleurs, contrairement à une rumeur, l'AIPE n'a bénéficié d'aucun traitement de faveur ou "procédure exceptionnelle" dans le cadre de sa déclaration auprès des services de la Préfecture de la Haute Garonne.

Enfin, l'AIPE met en garde quiconque serait tenté par la diffusion d'informations mensongères ou calomnieuses à son encontre de la possibilité de poursuites en justice.

L'AIPE regrette les méthodes de dénigrement dont elle fait l'objet auprès des parents. Le respect mutuel et le dialogue sont des valeurs qui nous animent et que nous souhaiterions voir chez nos partenaires. La présence de listes de parents présentées par l'AIPE aux élections des représentants de parents ne devrait pas être ressentie comme une menace, à l'instar de ce qui peut se passer dans certains états fascisants, mais comme le fonctionnement normal de la démocratie.

Cordialement.

Le Président de l'AIPE St Lys-Fontenilles.

Une messagerie gratuite, garantie à vie et des services en plus, ça vous tente ?
Je crée ma boîte mail www.laposte.net

Liste de diffusion leo.comite

Pour se dsinscrire : <mailto:leo.comite-request@ml.free.fr?subject=unsubscribe>